

Rivières, Mr. Caron, au mois de novembre 1881, pendant l'absence de l'évêque, a écrit une lettre qui n'est nullement conforme aux instructions données à ce sujet par la Suprême Congrégation du Saint Office et communiquées à tous les évêques de la Province de Québec et que Sa Sainteté Léon XIII a ordonné à tous de suivre fidèlement, comme on le voit par la lettre que j'ai adressée à votre Grandeur le 13 septembre de la même année.

Il est notoire que même à présent quelques personnes abusent de cette lettre de l'administrateur.

Je ne puis certainement pas approuver cette manière d'agir qui peut produire des effets très déplorables et qui, au grave détriment des âmes, détruit la paix et la concorde entre les catholiques.

C'est pourquoi je charge Votre Grandeur de faire connaître en la manière qui lui paraîtra plus opportune cette décision de la Sacrée Congrégation qui est absolument conforme aux prescriptions du Saint Père, afin que tous se tiennent dans les bornes tracées et s'empres- sent de montrer envers le Saint Siège l'obéissance qui lui est due.

Je prie Dieu de vous accorder longue vie et prospérité.

Rome, de la S. C. de la Propagande, le 3 février 1883.

De Votre Grandeur,

le frère très dévoué,

JEAN CARDINAL SIMEONI, *Préfet.*

✠ D. ARCH. DE TYR. *Secrétaire.*

Illme et Rme,

Mgr ALEXANDRE TASCHEREAU,

Archevêque de Québec.